



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

vaccinations

Question écrite n° 44625

Texte de la question

M. Jérôme Cahuzac attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la vaccination contre le rotavirus. En effet, le Comité technique des vaccinations a émis un avis en 2006 ne recommandant pas la vaccination contre le rotavirus généralisée, annonçant une révision de cette position deux ans plus tard soit fin 2008. Cette échéance est maintenant dépassée, et la décision n'est pas encore prise. Les deux vaccins anti rotavirus demeurent non remboursés par la sécurité sociale. Un des bénéfices attendu de la mise en oeuvre de la vaccination généralisée serait un recours fortement diminué à l'hospitalisation, comme le démontre les études cliniques menées à une très large échelle avec des vaccins pour lesquels on a pu constater une efficacité de 95 % dans la réduction des hospitalisations et des visites aux services d'urgences. Cette perspective apparaît particulièrement intéressante compte tenu des éléments structurels et conjoncturels que nous connaissons. En effet, la France est un des pays du monde où le recours aux urgences hospitalières est le plus systématisé, avec 15 millions de consultations par an. La baisse prévue du nombre de pédiatres exerçant en ville ne fera qu'accentuer ce phénomène. De plus, l'épidémie saisonnière des infections à rotavirus peut prendre des proportions majeures et elle participe alors fortement à une désorganisation significative de l'accueil aux urgences pédiatriques, et ce d'autant plus qu'elle coïncide avec les pics de bronchiolite et de grippe chez le nourrisson. Une solution existe donc pour répondre en partie à ce problème, puisque les vaccins sont disponibles, efficaces et surs. Il faut par contre que la décision de recommandation soit prise dans des délais très rapides pour assurer qu'au terme du processus complet d'accès au marché, les vaccins sous leur statut remboursé soient accessibles aux familles. Il s'agit ici de faire le choix de la prévention plutôt que celui de la réparation du risque. Il lui demande donc de veiller à ce que le Comité technique des vaccinations étudie à nouveau la question de la vaccination anti rotavirus et de rendre son avis dans des délais rapides.

Données clés

Auteur : [M. Jérôme Cahuzac](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44625

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 2009, page 2498

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)